FORMULAIRE
Renseignements préliminaires

PRÉAMBULE

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), par ses chapitres 22 et 23, établit un régime de protection de l'environnement et du milieu social dans le Québec nordique. Certains aspects de ces chapitres relèvent du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec ou des deux ordres de gouvernement. Ceux qui relèvent du Québec ont été inscrits au chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (chapitre Q-2). Ce chapitre de la LQE présente les procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social qui s'appliquent dans la région de la Baie-James (art. 133 de la LQE) ou au Nunavik (art. 168 de la LQE) (www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/mil-nordique/index.htm).

Les projets mentionnés à l'annexe A de la LQE sont obligatoirement soumis à l'une ou l'autre des procédures applicables en milieu nordique, contrairement à ceux qui sont mentionnés à l'annexe B, qui n'y sont pas assujettis. Ceux qui ne sont pas visés par ces annexes sont considérés comme des projets de « zone grise ». Ils doivent donc être soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qui déterminera leur assujettissement à l'une ou l'autre des procédures applicables en milieu nordique.

Le formulaire « Renseignements préliminaires » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli de façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. Les renseignements préliminaires seront publiés dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Tout promoteur désirant réaliser un projet visé par l'annexe A de la LQE ou un projet de « zone grise » sur ces territoires doit d'abord demander un certificat d'autorisation ou une attestation de non-assujettissement, et ce, conformément aux articles 154 et 189 de la LQE. Le promoteur doit donc soumettre au Ministère les renseignements préliminaires concernant le projet visé.

Conformément aux articles 115.5 à 115.12 de la LQE, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Cette exigence ne s'applique pas aux projets jugés non assujettis pour lesquels une attestation de non-assujettissement est délivrée. Vous trouverez un guide explicatif et les formulaires requis à l'adresse électronique suivante : www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm.

Le formulaire « Renseignements préliminaires » doit être accompagné du paiement prévu dans le cadre du système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (en cliquant sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale - Québec nordique). Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Les renseignements préliminaires doivent être transmis en dix (10) copies papier françaises, quatre (4) copies papier anglaises et une copie électronique à l'adresse suivante :

Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Télécopieur : 418 646-0266

Par ailleurs, conformément à la LQE, le formulaire de renseignements préliminaires est transmis au Comité d'évaluation, si le projet concerne la région de la Baie-James, ou à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, si le projet vise le territoire du Nunavik. Ces deux comités examinent les renseignements préliminaires et, dans le cas des projets visés par l'annexe A de la LQE, ils produisent respectivement une recommandation ou un avis sur la directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer. Pour les projets de « zone grise », les comités produisent respectivement une recommandation ou une décision sur l'assujettissement du projet à la procédure et, s'il y a lieu, sur la directive du projet. Ces recommandations, avis et décisions sont ensuite acheminés au Ministère, qui fait part de sa décision au promoteur. Cela peut se traduire par la délivrance d'une attestation de non-assujettissement dans le cas des projets non assujettis à la procédure ou par la délivrance d'une directive dans celui des projets qui y sont assujettis.

Le Comité d'évaluation est un comité tripartite formé de représentants nommés par le gouvernement de la Nation crie et de représentants du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec. La Commission de la qualité de l'environnement Kativik est un comité bipartite formé de représentants inuits ou naskapis nommés par l'Administration régionale Kativik et de représentants du gouvernement du Québec. Dans l'exercice de leurs fonctions, ces deux comités accordent une attention particulière aux principes suivants, lesquels sont énoncés aux articles 152 et 186 de la LQE :

a) la protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Autochtones;
b) la protection de l'environnement et du milieu social;
c) la protection des Autochtones, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie;
d) la protection de la faune, des milieux physique et biologique et des écosystèmes du territoire;
e) les droits et garanties des Autochtones dans les terres de catégories II;
f) la participation des Cris, Inuits et Naskapis à l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social;
g) les droits et intérêts, quels qu'ils soient, des non-autochtones; et
h) le droit de réaliser des projets, que possèdent les personnes agissant légalement dans le territoire.

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1 Identification du promoteur	
Nom : Construction Norascon inc.	
Adresse municipale : 1705 Route de l'Aéroport, Amos, QC J9T 3A7	
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse municipale) :	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande :, David Fortin	
Numéro de téléphone : 819 732-3351	Numéro de téléphone (autre) :
Courrier électronique : david.fortin@norascon.com	
1.2 Numéro de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143718840	
1.3 Résolution du conseil municipal	
Si le demandeur est une municipalité, les renseignements préliminaires sont assortis de la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.	
1.4 Identification du consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)	
Nom : Charles D. Delisle	
Adresse municipale : 1689 rue Marais, suite 300, Québec (Québec), G1M 0A2	
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse municipale) :	
Numéro de téléphone : 418 660-2037 P.206	Numéro de téléphone (autre) : 581 888-9126
Courrier électronique : cdelisle@synergis.com	
Description du mandat : Write and present the project notice	

2. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

2.1 Identification et localisation du projet et de ses activités
Nom de la municipalité, du village ou de la communauté où est réalisé le projet (indiquez si plusieurs municipalités, villages ou communautés sont touchés par le projet) : Eastmain, Nemaska, Waskaganish
Catégories des terres (I, II ou III) : Category III public lands
Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournir les coordonnées du point de début et de fin du projet) : Point central ou début du projet : Latitude 51.852003° Longitude : -77.422099° Point de fin du projet (si applicable) : Latitude : Longitude :
2.2 Description du site visé par le projet

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

The project consists of the enlargement of the gravel-sand borrow pit located on the mineral surface site (SMS) 32N14-1. This borrow pit is accessible via an access road located at km 323 of the Billy-Diamond highway (James Bay Road).

The site is a large sandy terrace that has been used in the past. According to the PEIN map, these are deposits of mesic drainage class marine shorelines. This sector is characterized by a large burn in 2010.

An open bog is present to the north of the site, while the rest of the area is dominated by black spruce forest.

2.3 Calendrier de réalisation
Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure. Site preparation: March 2021 Operation of the sand pit: spring and summer 2021 Asphalt concrete plant operation: summer 2021 Site restauration: fall 2021
2.4 Plan de localisation
Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate, en indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

3.1 Titre du projet
Projet de … (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de… (installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de… (municipalité/village/communauté) Operation of a gravel-sand borrow pit for the maintenance of the Billy-Diamond highway between km 271 to 320 (contract SD20-5002-1)
3.2 Assujettissement
Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez à quel paragraphe de l'annexe A de la Loi sur la qualité de l'environnement votre projet est assujetti, selon vous, et pourquoi (atteinte du seuil, par exemple). Indiquez si votre projet se situe « en zone grise », le cas échéant. Annex B n) all borrow pits for highway maintenance purposes. The project is in a "gray area" considering the total area of the gravel-sand borrow pit. The MERN requests that this notice be transmitted to the MELCC. The project also includes the operation of a hot mix asphalt plant. This type of project is generally in a "gray area" considering that it is not specified in appendices A and B.
3.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement votre projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture et restauration), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Construction Norascon inc has obtained from the SDBJ the maintenance contract for the Billy-Diamond highway between km 271 and 320. See attached.

The execution of this contract requires the supply of approximately 200,000 tm of aggregate conforming to standards. To do this, Construction Norascon inc. requested a BNE from the MERN for the operation of the SMS 32N14-1.

The project therefore consists in preparing the land by stripping the topsoil. The sand and gravel will then be excavated, then conditioned as needed to produce aggregates.

These will be transported to the site between km 271 and 320 to be used in the various maintenance work on the road (replacement of culvert, foundation, etc.)

The aggregates will also be used to produce asphalt concrete which will be intended for the repair of the road surface.

Upon completion of the works, the site will be cleaned and restored in accordance with RADF requirements.

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

3.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et faites ressortir les raisons qui motivent la réalisation du projet.

The operation of this gravel-sand pit and the mobile hot mix asphalt plant is necessary for maintenance work of the road.

3.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemples : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux ou détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Construction of the access path to the site.

The activities related to the exploitation of sand and gravel are:

- Crushing;

- Screening;

- Production of asphalt concrete (paving).

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont les activités réalisées auprès des populations locales, notamment les Cris, les Inuits et les Naskapis, et précisez, s'il y a lieu, les préoccupations soulevées et leur prise en compte dans la conception du projet.

We understand that the consultations are carried out by the MERN within the framework of the request of BNE. Construction Norascon inc. did not conduct a consultation.

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture et restauration du projet, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet, c'est-à-dire les préoccupations majeures pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non du projet.

The challenges of the project are associated with the protection of the environment. However, the activities concerned are framed by the regulations. Compliance with applicable standards makes it possible to meet government and social requirements.

The operation of the gravel-sand borrow pit will be carried out in accordance with the Regulation respecting the sustainable development of forests in the domain of the State (RADF).

Regarding the operation of the hot mix asphalt plant, it will be operated in accordance with the Regulation respecting hot mix asphalt plants.

The operator is also required to comply with the environmental clauses of the works execution specifications with the SDBJ.

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture et restauration du projet, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

The operation of the gravel-sand borrow pit will create a disturbance of the soil and vegetation that will have been the object of the operation. The restoration measures will however make it possible to reintegrate this site into the natural environment.

The project includes measures so as not to have an impact on wetlands and water bodies. The management of the surface water of the site will control this element.

The operation of the site is likely to emit dust into the atmosphere. However, good practices will be put in place to reduce dust emissions such as the use of dust suppressants and the use of the dust collector in the hot mix asphalt plant.

Dans le cas d'un projet de « zone grise », fournissez suffisamment de renseignements pour permettre d'évaluer ses impacts sur l'environnement et sur le milieu social, et ce, afin de déterminer s'il y a lieu de l'assujettir à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Présentez les mesures d'atténuation ou de restauration prévues, s'il y a lieu.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émissions projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

The main source of greenhouse gas emissions is the combustion of fuel for aggregate transport and handling activities. The operation of the asphalt concrete plant is also a significant source of greenhouse gases. During the site preparation phase, transport trucks and machinery will be used to remove the topsoil. During the operation of the sand pit, the use of wheel loaders and a crushing and screening unit will be the main sources of greenhouse gases. Subsequently, transport trucks will be used to transport aggregates and asphalt concrete to the site. Finally, during the site's closure and restoration phase, machinery will be used to remove the topsoil.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents
Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet. See attached letter.

8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature
Je déclare que les documents et renseignements fournis dans ce formulaire de renseignements préliminaires sont exacts au meilleur de ma connaissance. ***Toute fausse déclaration peut entrainer des sanctions en vertu de la LQE. Tous les renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés sur le site Web du Comité d'évaluation (COMEV) ou de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) ainsi qu'au Registre des évaluations environnementales.***
Prénom et nom
Charles D. Delisle
Signature
Date
December 2, 2020

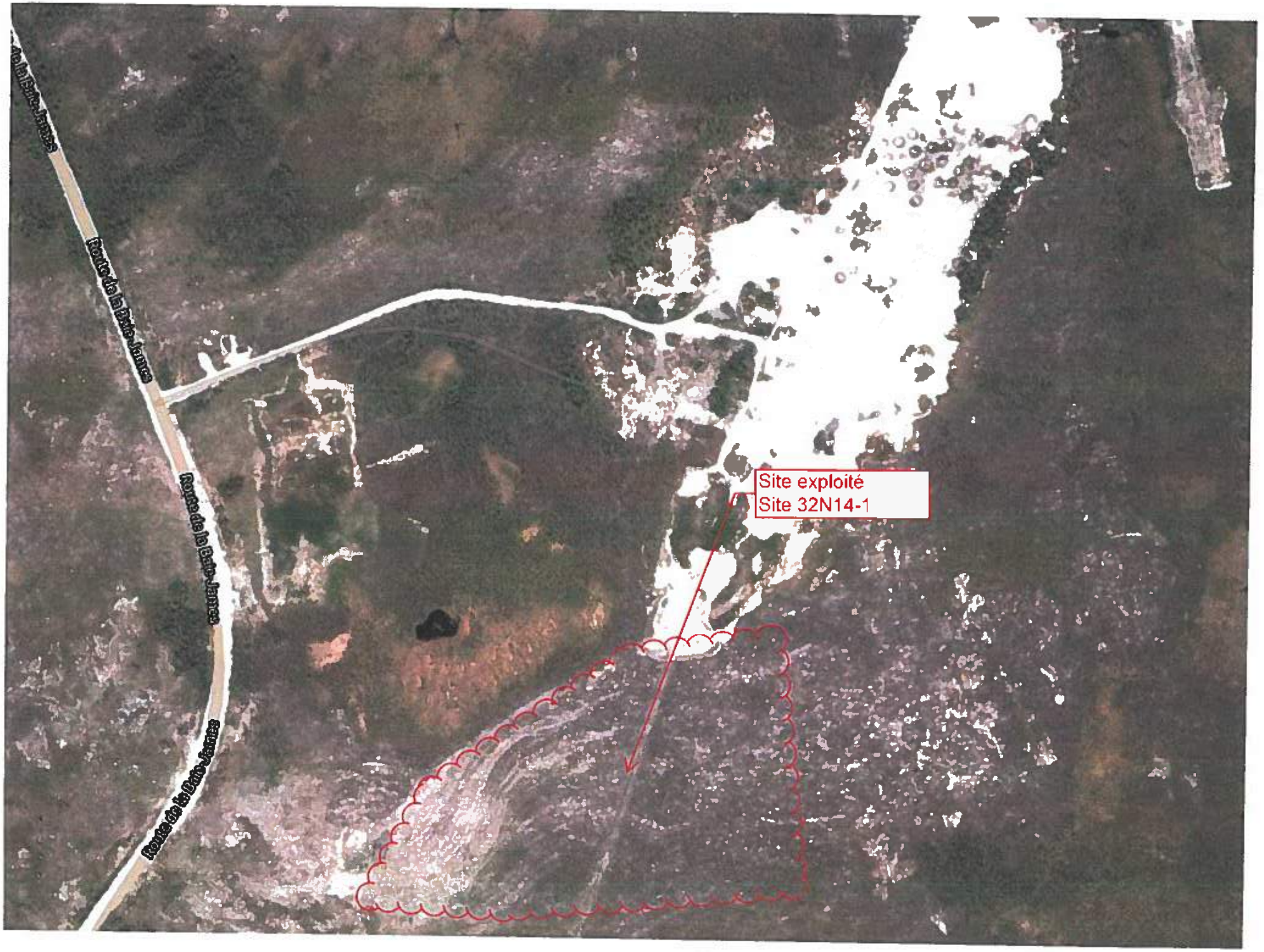
Route de la Baie-James
Route de la Baie-James
Route de la Baie-James
Site exploité
Site 32N14-1

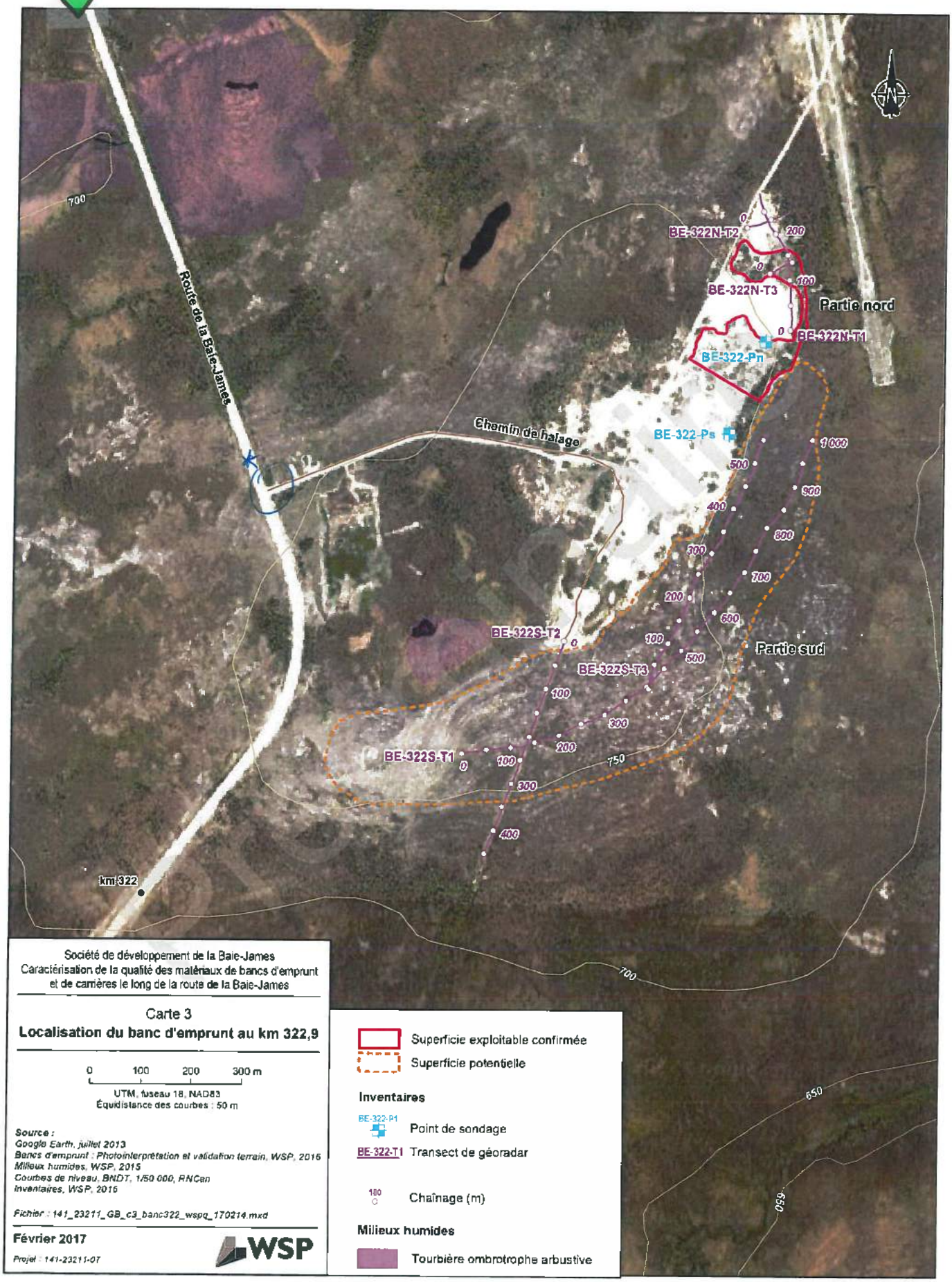

Société de développement de la Baie-James
Caractérisation de la qualité des matériaux de bancs d'emprunt et de carrières le long de la route de la Baie-James

Carte 3
Localisation du banc d'emprunt au km 322,9

0 100 200 300 m
UTM, fuseau 18, NAD83
Équidistance des courbes : 50 m

Source :
Google Earth, juillet 2013
Bancs d'emprunt : Photointerprétation et validation terrain, WSP, 2016
Milieux humides, WSP, 2015
Courbes de niveau, BNDT, 1/50 000, RNCan
Inventaires, WSP, 2016

Fichier : 141_23211_GB_c3_banc322_wspq_170214.mxd

Février 2017

Projet : 141-23211-07

WSP

Superficie exploitable confirmée
Superficie potentielle

Inventaires

BE-322-P1 Point de sondage
BE-322-T1 Transect de géoradar
100 Chaînage (m)

Milieux humides

Tourbière ombrotrophe arbustive

Carte de localisation générale

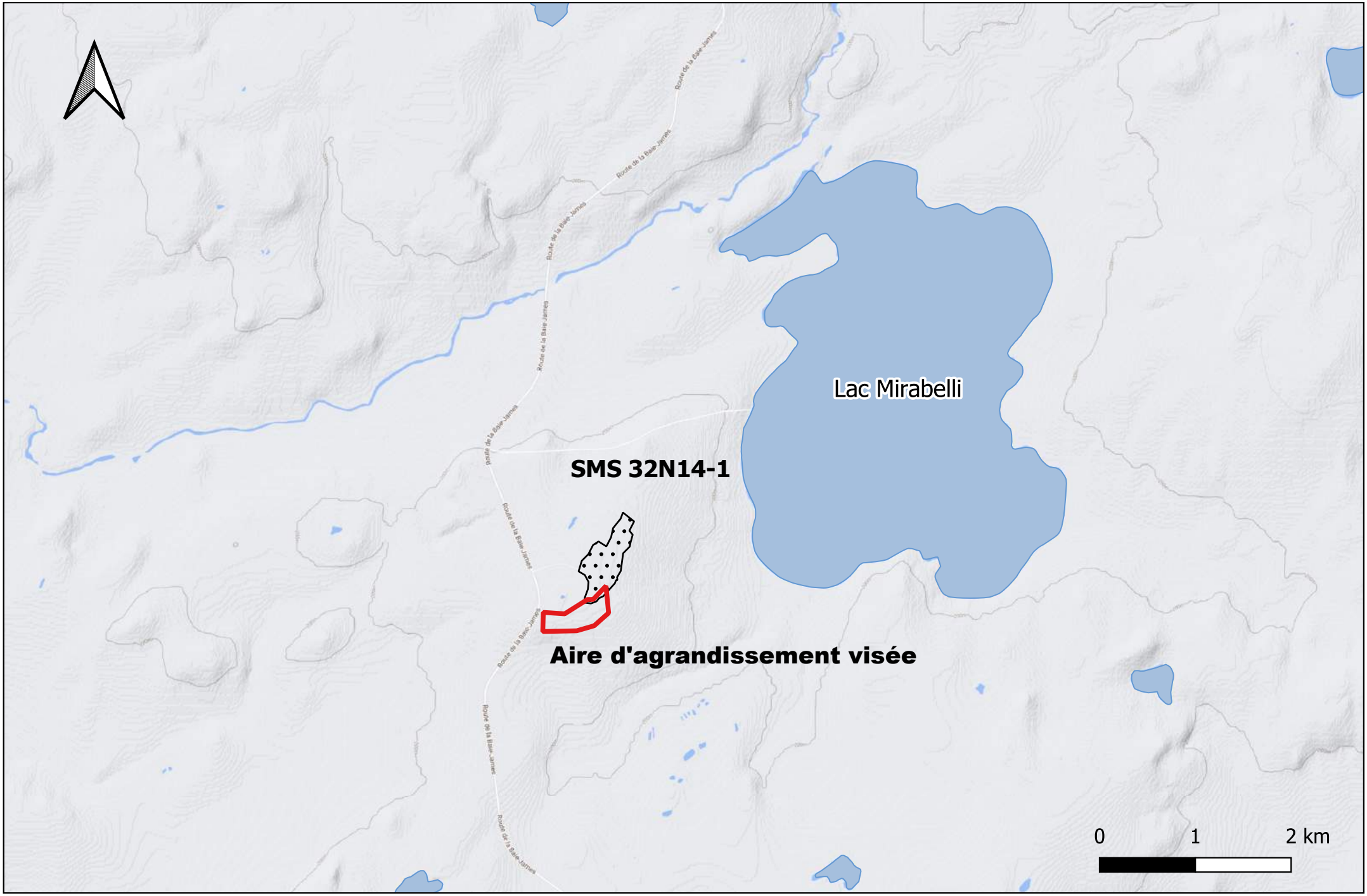
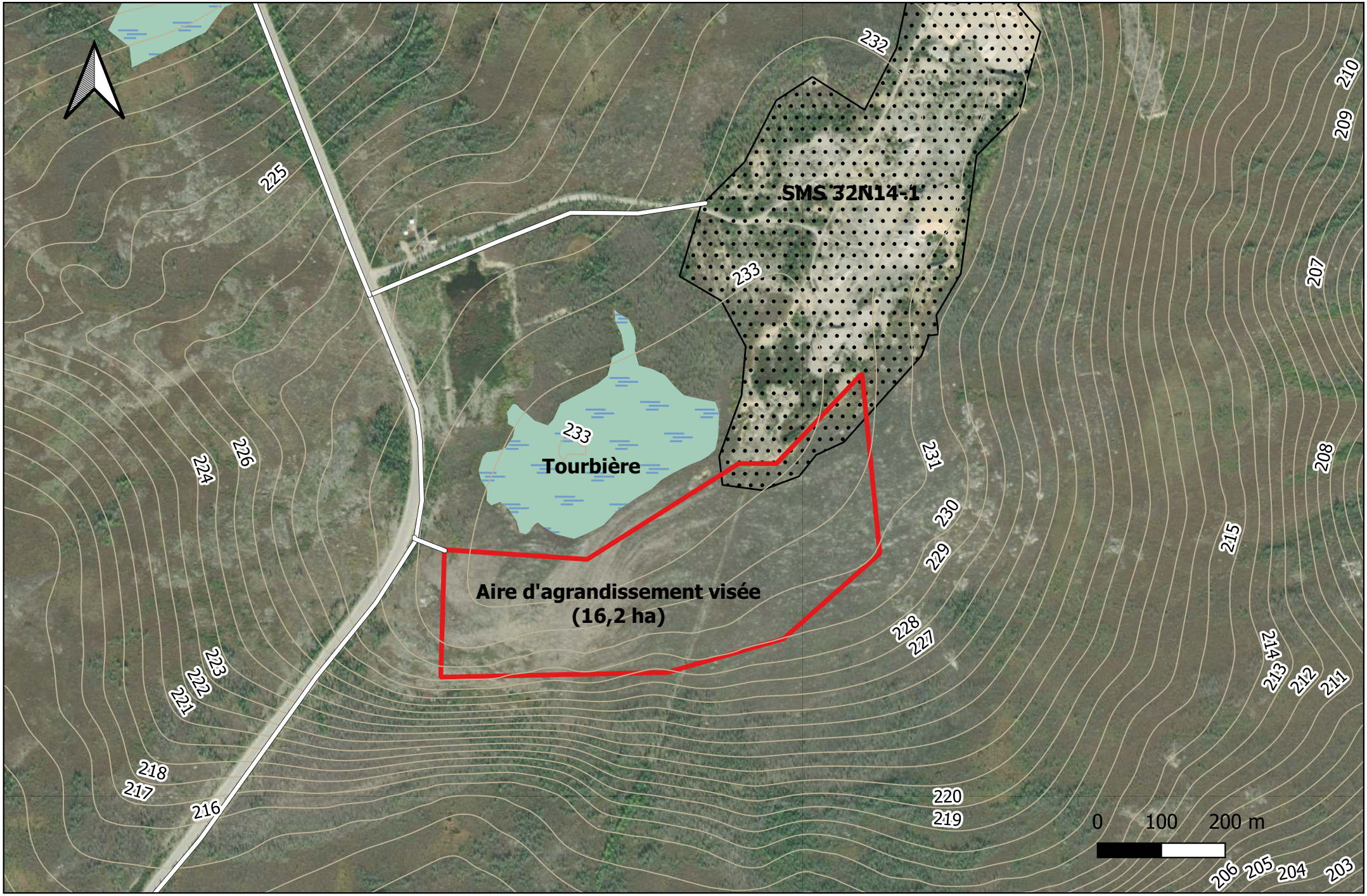
Carte topographique